

ARRÊTÉ

Service : Direction générale
Références : CA
N° 2025 - 249

Objet : INDISPONIBILITE DE MONSIEUR PATRICK EVIN - DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE A MADAME SYLVIE PELLOQUIN

Le Maire de la Ville de Couëron,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-18 ;

Vu l'arrêté n°403-2020 du 10 juillet 2020 donnant délégation de fonction et de signature à Monsieur Patrick Evin en matière de sécurité des établissements recevant du public et l'habitant notamment à participer à toute visite et réunion de la commission de sécurité ;

Considérant l'indisponibilité de Monsieur Patrick Evin le 11 juin 2025 ;

arrête

Article 1 : Madame Sylvie Pelloquin, reçoit délégation de fonction et de signature pour participer aux visites périodiques réglementaires programmées par la commission de sécurité de l'arrondissement de Nantes le 11 juin 2025.

Article 2 : Madame la Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié conformément aux articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, adressé à Monsieur le Préfet, transmis à Monsieur le Receveur municipal de la commune et notifié à l'intéressée.

À Couëron, le 06/05/2025

Carole Grelaud

The image shows the official stamp of the Mayor of Couëron, which is a circular emblem containing a coat of arms and the text 'MAIRIE DE COUËRON' and 'LOIRE-ATLANTIQUE'. Overlaid on this stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Carole Grelaud'.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Notifié à l'intéressée le :